



Procès-verbal du Congrès des 21 et 22 février 2015 de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

Lieu

1475 Avenue Bennett , Montréal

0.0 OUVERTURE

0.1. L'ouverture est proposée à 9h59.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AGEFLESH

Adoptée à l'unanimité

1.0 PROCÉDURES

1.1 PRAESIDIUM

1.1.1 Que Valérie Plante-Lévesque et Jean-Michel Savard assurent la présidence d'assemblée, que Marianita Hamel et Pascal Rheault assurent le secrétariat, que Lysanne Bois et Aurélie Paquette assure la garde du senti, et que Guillaume Proulx et Benjamin Gingras assurent la prise des tours de parole.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AFELC-UQAM

Adoptée à l'unanimité

1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.2.1 Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal

2.0 Accueil des nouvelles associations membres

3.0 Bilan

4.0 Femmes

5.0 Revendications

6.0 Élection

7.0 Plan d'action

8.0 Finances

9.0 Avis de motion

9.1 Dépôt

9.2 Traitement

10.0 Varia

11.0 Levée

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGEFLESH

1.2.1.1 Amendement : Déplacer le point "Élection" après "Plan d'action"

Proposé par l'AFESH-UQAM

Appuyé par l'AÉAUM

Rejeté à majorité

Sur la principale 1.2.1 : Adoptée à l'unanimité

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

1.3.1 L'adoption du procès-verbal du 25 et 26 octobre 2014.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AECSF

Adoptée à l'unanimité

2.0 ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

2.1 Que soit accueillie Liberal Arts Society comme membre de l'ASSÉ.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGEFLESH

Adoptée à l'unanimité

3.0 BILAN

Proposition privilégiée : Que se tienne un bilan de 15 minutes sur les activités du Conseil exécutif suivi d'une période de question-réponse de 30 minutes

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par la SOGEECOM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée: Que se tienne un bilan de 5 minutes par comité suivi d'une période de questions-réponses de 30 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AECSF

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Tour de table des associations étudiantes présentes.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AECS

Adoptée l'unanimité

4.0 FEMMES

4.1 Que soit ajouté aux Statuts et Règlements de l'ASSÉ le «Chapitre 4 : Congrès femmes » et que soit décalé en conséquences les articles et chapitres suivants :

CHAPITRE 4 : CONGRÈS FEMMES

ARTICLE 16 : Composition et définition

1. Le Congrès femmes de l'ASSÉ est une instance décisionnelle non-mixte autonome des congrès ordinaires et extraordinaires. En ce sens, les décisions qui y sont prises font partie du plan d'action de l'ASSÉ et non pas à être entérinées dans une autre instance.

2. Le Congrès est composé des déléguées de chaque association membre, provenant préférablement des comités femmes locaux, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et droit de vote. Les associations de campus et les associations facultaires ont trois (3) votes et les associations modulaires ou départementales ont (1) un vote, à l'exception des propositions affectant le déroulement logistique du Congrès, soit les propositions de pause, d'ajournement, de temps de rédaction et de temps de lecture, où tous les membres n'ont droit qu'à un seul vote. Il est aussi composé de toutes les femmes élues sur les Comités de travail de l'ASSÉ, y compris le Comité femmes, le Comité journal, le Comité à la mobilisation, le Conseil exécutif et le Conseil Central. Le Conseil exécutif, le Conseil Central ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition.

3. Le Congrès femmes se réunit annuellement au courant du mois de mars de chaque année. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d'échange entre les femmes membres de l'ASSÉ.

ARTICLE 17 : CONVOCATION

Le Congrès femmes est convoqué par le Conseil Central. Il doit être convoqué au moins quatre (4) semaines à l'avance et être annoncé dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ.

ARTICLE 18 : POUVOIRS

1. Déterminer les orientations générales de l'ASSÉ, ainsi que ses grandes lignes idéologiques et politiques en ce qui a trait aux féminismes;

2. déterminer la priorité des campagnes, ainsi que les grandes lignes du plan d'action féministe;

3. blâmer ou féliciter toute instance, Comité, délégué-e ou exécutant et exécutante par un vote majoritaire.

ARTICLE 19 : ÉLIGIBILITÉ

Pour faire parti d'une délégation officielle, toute étudiante doit :

1. être membre de l'association qui la délègue ;

ARTICLE 13 : QUORUM

Le quorum est égal à 50% + 1 des associations membres.»

(Avis de motion déposé par le Comité Femmes au Congrès des 24 et 25 octobre 2014)

Traitement automatique

Pour: 29 Contre : 0 Abstention : 34

Mise en dépôt automatique

4.2 Considérant le septième principe de base et le sixième critère 4 et 5 des statuts et règlements de l'ASSÉ.

Que l'ASSÉ respecte ses statuts et règlements.

Que l'ASSÉ considère comme non membre les associations étudiantes qui n'ont pas de principes, de pratiques et de revendications féministes, si elles ne s'y engagent pas d'ici le congrès annuel.

L'animation juge la proposition non-recevable considérant le Chapitre 2 : Membres des Statuts et règlements de l'ASSÉ. L'adoption d'un processus d'expulsion devrait être sujette d'un avis de motion visant une modification des Statuts et règlements

Proposition spéciale : Appel de la décision de l'animation.

Proposée par l'AFESPED-UQAM

Appuyée par l'AFÉA-UQAM

Pour : 23 Contre : 29 Abstention : 12

Rejetée à majorité, la décision de l'animation est maintenue, la principale 4.2 n'est pas recevable.

4.3 Considérant le septième principe de base et le sixième critère 4 et 5 des statuts et règlements de l'ASSÉ.

Que l'ASSÉ respecte ses statuts et règlements.

Que l'ASSÉ invite les associations étudiantes qui n'ont pas de principes, de pratiques et de revendications féministes à adopter d'ici le Congrès annuel des positions, pratiques et revendications en ce sens, en vue de l'avis de motion qui sera déposé visant à exclure de l'ASSÉ toutes associations qui ne respecteraient pas les principes de base de l'ASSÉ.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AFÉA-UQAM

Proposition privilégiée : de plénière de 20 minutes sur la bonne procédure qui permettrait de faire en sorte que ce mandat-là soit respecté.

Proposée par le Comité femmes

Appuyée par l'AGES

Adoptée à l'unanimité

4.3.1 Amendement : Ajouter "Que l'ASSÉ aide à organiser et soutenir les associations qui sont en processus de se conformer aux positions, pratiques et revendications de l'ASSÉ."

Proposé par l'AFELC-UQAM

Appuyé par l'AECSL

Adopté à l'unanimité

4.3.2 Amendement : Que l'on remplace le "et" par "ou" dans "positions, pratiques et revendications"

Proposé par la SOGEECOM

Appuyé par l'AGEFLESH

Pour : 13 Contre : 41 Abstention : 7

Rejeté à majorité

Proposition dilatoire : La question préalable sur la principale 4.3

Dûment proposée

Dûment appuyée

Pour : 54 Contre : 12

Adoptée à la majorité des deux-tiers

Sur la principale 4.3 telle qu'amendée :

4.3 Considérant le septième principe de base et le sixième critère 4 et 5 des statuts et règlements de l'ASSÉ.

Que l'ASSÉ respecte ses statuts et règlements.

Que l'ASSÉ invite les associations étudiantes qui n'ont pas de principes, de pratiques et de revendications féministes à adopter d'ici le Congrès annuel des positions, pratiques et revendications en ce sens, en vue de l'avis de motion qui sera déposé visant à exclure de l'ASSÉ toutes associations qui ne respecteraient pas les principes de base de l'ASSÉ.

Que l'ASSÉ aide à organiser et soutenir les associations qui sont en processus de se conformer aux positions, pratiques et revendications de l'ASSÉ.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 7
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Pause de 45 minutes

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AECSF
Adoptée à l'unanimité

Réouverture à 15:23

Proposition dilatoire : La suspension du point « 4.0 Femmes » afin de passer au point « 7.0 Plan d'action ».

Proposée par l'AEESPEP
Appuyée par l'AGES
Rejetée à majorité

4.4 Considérant les positions féministes que l'AECSL a adoptées ;

Considérant que, même si les agressions sexuelles sont plus souvent vécues dans l'intimité, il s'agit d'un enjeu politique puisque ces abus, en maintenant toutes les femmes dans la peur, sont directement liés à une logique patriarcale de domination et de contrôle du corps des femmes ;

Considérant que, par conséquent, la lutte contre la culture du viol doit être de nature politique ;

Considérant que le corps policier et le système de justice canadiens sont des institutions patriarcales, et qu'elles sont, par conséquent, totalement inefficaces face à la problématique des agressions sexuelles;

Considérant que les personnes qui dénoncent une agression sexuelle sont souvent stigmatisées, qu'elles mettent leur intégrité physique et psychologique en jeu puisqu'il n'est pas rare qu'elles subissent des représailles;

Considérant que l'importance disproportionnée accordée au principe de présomption d'innocence au détriment d'une réelle écoute est extrêmement néfaste puisqu'elle mène à la remise en question systématique des témoignages des survivants et survivantes alors qu'il est pratiquement impossible de prouver qu'une agression sexuelle a eu lieu, ce qui augmente les sentiments de honte et de culpabilité liés à ce type de violence;

Considérant que les rapports de pouvoirs entretenus lorsque l'agresseur-e fréquente les mêmes cercles ou lutte aux côtés de la survivante ou du survivant constituent une embûche supplémentaire à la dénonciation;

Considérant l'ampleur de la mobilisation à venir ce printemps;

Considérant que, pour permettre la création d'une réelle solidarité ainsi que d'un mouvement

sain, il est essentiel que tous et toutes puissent y prendre part en s'y sentant en confiance et en sécurité;

Que l'ASSÉ dénonce la culture du viol ainsi que tout acte d'agression, d'abus ou de harcèlement sexuel ;

Que l'ASSÉ crée des espaces sécuritaires pour toutes et tous dans les événements qu'elle organise ou auxquelles elle prend part;

Que l'ASSÉ ne tolère aucun slogan, action ou discours tendant à légitimer ou banaliser le viol;

Que l'ASSÉ supporte au meilleur de ses moyens tout membre désirant entamer un recours quelconque contre un ou une agresseur-e, en gardant à l'esprit que les survivantes ou survivants sont les mieux placé-e-s pour choisir la démarche la plus efficace dans leur processus de guérison;

Que, si un survivant ou une survivante en exprime le souhait, l'ASSÉ réclame la suspension sans salaire de tout-e employé-e de l'association ou du cégep et université dénoncé pour agression ou harcèlement sexuel jusqu'à ce que cette personne consente à participer à un processus de justice transformatrice;

Que l'ASSÉ s'assure que les demandes faites par un ou une membre à un ou une agresseur-e dans le cadre d'un processus de justice transformatrice soient respectées au sein de ses instances et lors des événements qu'elle organise;

Proposée par l'AECSL

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de la principale 4.4

Proposée par l'AFELC-UQAM

Appuyée par l'AECSF

Adoptée à majorité

Sur la principale 4.4 : mise en dépôt.

5.0 REVENDICATIONS

5.1 Que les revendications d'une possible campagne de grève soient:

Pour un véritable partage de la richesse collective, passant notamment par un réinvestissement dans les services publics, les programmes sociaux, la culture et la vitalité des régions ainsi que par une hausse substantielle du salaire minimum.

L'abrogation de la loi 10 et la fin de la privatisation annoncée des services sociaux;

Pour des institutions publiques, démocratiques et accessibles à tous et à toutes;

L'arrêt de l'ensemble des projets à visée extractiviste émanant d'une logique de dépossession et d'asservissement du territoire à des intérêts néolibéraux, tout en luttant en solidarité avec les Premières Nations, réitérant ainsi l'opposition aux projets Énergie Est de TransCanada, Ligne 9B d'Enbridge, Belledune Chaleur Terminale, Plan Nord / Stratégie Maritime.;

La réouverture de la loi 3 et le respect du Front commun de la fonction publique par une offre patronale respectant la dignité des travailleuses et des travailleurs;

Que l'ASSÉ appelle les travailleuses du secteur public, secteur composé majoritairement de femmes, à faire de cette grève une grève féministe dépassant le syndicalisme traditionnel et recentrant le débat sur la question de la lutte des femmes contre l'État qui leur refuse systématiquement le droit de grève par l'entremise de la Loi sur les services essentiels, loi réduisant les travailleuses au rôle de ménagère de toute la société.

Proposée par l'AFÉA-UQAM

Appuyée par l'AEELG

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur les revendications.

Proposée par l'AFESH

Appuyée par l'AFELC

Adoptée à l'unanimité

5.1.1. Amendement: Ajouter: "Que l'ASSÉ, en conformité avec son rôle historique de gauche radicale, n'accorde aucune crédibilité aux centrales syndicales puisqu'elles n'ont pas voté de grève pour le printemps, sabordant ainsi toute possibilité de conflit en avril et anéantissant d'avance leur rapport de force, ce qui est d'ailleurs démontré par le fait que plusieurs syndicats locaux détiennent actuellement des mandats de grève et travaillent, sans aucun soutien de la part des centrales, à leur élargissement.

Que l'ASSÉ mobilise toutes ses énergies et ses ressources à supporter les tentatives de grève au niveau local, lequel représente dans les conditions actuelles le seul détonateur possible d'une grève générale."

Proposé par l'AELCUM

Appuyé par le SECMV

Proposition dilatoire: La question préalable sur la proposition 5.1.1.

Proposée par l'AECSF

Appuyée par l'AFELC

Adoptée à majorité des deux-tiers

Sur l'amendement 5.1.1 : rejeté à majorité

5.1.2. Amendement : Ajouter "et de la loi 20" après "L'abrogation de la loi 10".

Proposé par l'AFELC

Appuyé par l'ADÉPUM

Mise en dépôt automatique

5.1.3. Amendement : Remplacer "L'arrêt de l'ensemble des projets d'exploitation et de transport d'hydrocarbures" par "L'arrêt de l'ensemble des projets à visée extractiviste émanant d'une logique de dépossession et d'asservissement du territoire à des intérêts néolibéraux réitérant ainsi l'opposition aux projets Énergie Est de TransCanada, Ligne 9B d'Enbridge, Belledune Chaleur Terminale, Plan Nord / Stratégie Maritime.

Proposée par l'AFESPED

Appuyée par l'AECSF

Proposition privilégiée : Une pause de 7 minutes

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AECSL

Adoptée à l'unanimité

Réouverture à 17:53.

Retour sur l'amendement 5.1.3.

5.1.3.1. Sous-amendement: ajouter "tout en luttant en solidarité avec les Premières Nations" après "à des intérêts néolibéraux"

Proposée par SCPASA

Appuyée par l'AECSL

Adopté à l'unanimité

Sur l'amendement 5.1.3 tel que modifié :

5.1.3. Amendement : Remplacer "L'arrêt de l'ensemble des projets d'exploitation et de transport d'hydrocarbures" par "L'arrêt de l'ensemble des projets à visée extractiviste émanant d'une logique de dépossession et d'asservissement du territoire à des intérêts néolibéraux, tout en luttant en solidarité avec les Premières Nations, réitérant ainsi l'opposition aux projets Énergie Est de TransCanada, Ligne 9B d'Enbridge, Belledune Chaleur Terminale, Plan Nord / Stratégie Maritime.

Proposée par l'AFESPED

Appuyée par l'AECSF

Adopté à l'unanimité

Sur la principale 5.1 :

Proposition privilégiée de scinder chaque revendication.

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'AGEFLESH

Adoptée à majorité

5.1 : A. Qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: Pour un véritable partage de la richesse collective, passant notamment par un réinvestissement dans les services publics, les programmes sociaux, la culture et la vitalité des régions ainsi que par une hausse substantielle du salaire minimum.

Proposée par l'AFÉA-UQAM

Appuyée par l'AECLG

5.1 : A.1. : Amendement : Remplacer "Qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit" par "Que l'ASSÉ revendique".

Proposé par le Conseil Exécutif

Appuyé par la SOGEECOM

5.1 : A.1.1. Sous-amendement: Remplacer "Qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit" par "Que l'ASSÉ revendique" par "Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit".

Proposé par l'AECSL

Appuyé par l'ADEPUM

Adopté à majorité

Le sous-amendement 5.1 : A.1.1 dispose de l'amendement 5.1 : A.1.

Sur la principale 5.1 : A telle que modifiée :

5.1 : A.2 Amendement : De biffer: ainsi que par une hausse substantielle du salaire minimum.

Proposé par l'AECSF

Appuyé par le SECMV

Adopté à majorité

Sur la principale 5.1 : A telle que modifiée :

5.1 : A Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: Pour un véritable partage de la richesse collective, passant notamment par un réinvestissement dans les services publics, les programmes sociaux, la culture et la vitalité des régions

Proposée par l'AFEA

Appuyée par l'AEELCG

Adoptée à majorité

5.1 : B Qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: L'abrogation de la loi 10 et la fin de la privatisation annoncée des services sociaux;

Proposée par l'AFEA

Appuyée par l'AEELCG

Proposition privilégiée d'une présentation de dix minutes sur les lois 10 et 20 par le CRAA.

Proposée par l'AFELC

Appuyée par l'AGEFLESH

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale 5.1 : B :

Proposition spéciale : Appel de la décision de ne pas appliquer l'amendement 5.1 : A.1 à chaque élément scindé de 5.1.

Proposée par l'AFESH

Appuyée par l'AFELC

Adoptée à majorité

Retour sur 5.1 : B telle que modifié :

5.1.B. Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: L'abrogation de la loi 10 et la fin de la privatisation annoncée des services sociaux;

Proposée par l'AFEA

Appuyée par l'AECLG

Adoptée à majorité

5.1 : C Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: Pour des institutions publiques, démocratiques et accessibles à tous et à toutes.

Proposée par: AFEA

Appuyée par: AECLG

Adoptée à l'unanimité

5.1 : D L'arrêt de l'ensemble des projets à visée extractiviste émanant d'une logique de dépossession et d'asservissement du territoire à des intérêts néolibéraux, tout en luttant en solidarité avec les Premières Nations, réitérant ainsi l'opposition aux projets Énergie Est de TransCanada, Ligne 9B d'Enbridge, Belledune Chaleur Terminale, Plan Nord / Stratégie Maritime.

Proposée par l'AFEA

Appuyée par l'AECLG

Adoptée à majorité

5.1 : E. Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: La réouverture de la loi 3 et le respect du Front commun de la fonction publique par une offre patronale respectant la dignité des travailleuses et des travailleurs.

Proposée par l'AFEA

Appuyée par l'AECLG

5.1 : E.1: Amendement: Remplacer "réouverture" par "abolition".

Proposé par l'AECSL

Appuyé par l'ADEPUM

Proposition incidente : Temps de rédaction de 3 minutes.

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'ADEPUM

Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 5.1 : E.1 : Adoptée à l'unanimité

Sur la principale 5.1 : E telle que modifiée :

5.1 : E.2 Amendement : Remplacer "du Front commun" par "des employé-e-s".

Proposé par: AEAUM

Appuyé par: AECSL

Adopté à l'unanimité

Retour sur 5.1 : E telle que modifiée :

5.1 : E.3. Amendement: Remplacer "par une offre patronale respectant la dignité des travailleuses et des travailleurs." par "par une amélioration de leurs conditions de travail."

Proposé par le SECMV
Appuyé par l'ADEPUM
Adopté à l'unanimité

Sur la principale 5.1 : E telle que modifiée :

5.1 : E.4 Amendement: ajouter "et parapublique" après "publique".

Proposé par l'AFESH
Appuyé par la SOGEECOM
Adopté à l'unanimité

Sur la principale 5.1 : E telle que modifiée :

5.1 : E Que l'ASSÉ revendique et qu'une des revendications pour une possible campagne de grève soit: L'abolition de la loi 3 et le respect des employé-e-s de la fonction publique et parapublique par une amélioration de leurs conditions de travail.

Proposée par l'AFEA
Appuyée par l'AECLG
Adoptée à majorité

5.1 : F Que l'ASSÉ appelle les travailleuses du secteur public, secteur composé majoritairement de femmes, à faire de cette grève une grève féministe dépassant le syndicalisme traditionnel et recentrant le débat sur la question de la lutte des femmes contre l'État qui leur refuse systématiquement le droit de grève par l'entremise de la Loi sur les services essentiels, loi réduisant les travailleuses au rôle de ménagère de toute la société.

Proposée par l'AFEA
Appuyée par l'AECLG

5.1 : F.1. Amendement: Remplacer "à faire de cette grève une grève féministe" par "à faire de la lutte contre l'austérité une lutte féministe".

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESPED

5.1 : F.1.1. Sous-amendement Remplacer l'amendement par: à faire de cette grève et de cette lutte contre l'austérité un mouvement féministe.

Proposée par l'AFELC
Appuyée par l'AECSL
Adoptée à majorité

Le sous-amendement 5.1 : F.1.1 dispose de l'amendement 5.1 : F.1.

Sur la principale 5.1 : F telle que modifiée :

5.1 : F Que l'ASSÉ appelle les travailleuses du secteur public, secteur composé majoritairement de femmes, à faire de cette grève et de cette lutte contre l'austérité un mouvement féministe dépassant le syndicalisme traditionnel et recentrant le débat sur la question de la lutte des femmes contre l'État qui leur refuse systématiquement le droit de grève par l'entremise de la Loi sur les services essentiels, loi réduisant les travailleuses au rôle de ménagère de toute la société.

Proposée par l'AFEA

Appuyée par l'AEELCG

Adoptée à majorité

5.2 Considérant que le projet du gouvernement de privatiser le réseau public de la santé est nuisible pour les travailleuses et les travailleurs du milieu de la santé et réduira considérablement la qualité des soins offerts à l'ensemble de la population.

Que l'ASSÉ revendique et qu'une revendication d'une possible campagne de grève soit : Que le gouvernement renonce à l'adoption de la loi 20.

Proposée par l'AFELC

Appuyée par l'ADEPUM

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : L'ajournement jusqu'au dimanche 22 février à 9:00.

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'AGES

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La réouverture du Congrès à 9h50.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGEFLESH

Adoptée à l'unanimité

5.3 Que, dans le cadre de la lutte contre l'austérité, l'on priorise la revendication des mesures fiscales suivantes : la réinstauration d'une taxe sur le capital pour les institutions financières, l'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital et l'augmentation du nombre de paliers d'imposition.

Que l'on revendique le réinvestissement complet des revenus engendrés par ces mesures dans les services publics et dans les subventions aux organismes communautaires.

Que l'on propose à l'ASSÉ d'adopter ces revendications.

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'AGEFLESH

5.3.1 Amendement : Ajouter "la recherche d'alternative fiscale à l'austérité" après "dans le cadre de" biffer "la lutte contre l'austérité" et biffer "fiscales" après "mesures".

Proposé par l'AGEFLESH

Appuyé par l'AFESH

Proposition privilégiée : Pause de 5 minutes pour replacer la salle de Congrès

Proposée par l'AGEFLESH

Appuyée par la SOGEECOM

Pour : 19

Contre : 2

Abstention : 6

Adoptée à majorité

Sur l'amendement 5.3.1 : Adopté à majorité

Sur la principale 5.3 telle que modifiée :

5.3.2 Amendement : Remplacer "priorise" par "maintienne"

Proposé par le SECMV

Appuyé par l'AFESH-UQAM

Pour : 15

Contre : 18

Abstention : 24

Rejeté à majorité

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de la principale 5.3 telle qu'amendée.

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'AGECoV

Adoptée avec le tiers de votes

Proposition dilatoire : Suspendre le point "Revendications" et passer immédiatement au point "Plan d'action" (puis revenir au point "Revendications").

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AFÉA-UQAM

Pour : 45

Contre : 3

Abstention : 8

Adoptée à majorité

7.0 PLAN D'ACTION

Proposition dilatoire : Suspendre le point "Plan d'action" pour passer au point "Élections"

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGECoV

Pour : 6

Contre : 45

Abstention : 13

Rejetée à la majorité

7.1 Que l'ASSÉ, dans le cas de l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi spéciale limitant le droit de grève, encourage publiquement les syndicats à désobéir à cette dite loi et à toute loi limitant les syndicats et organisations dans l'affirmation de leur mécontentement par rapport aux politiques d'austérité.

Proposée par l'AFELC

Appuyée par l'AECSL

7.1.1 Amendement : Ajouter "Et que le cas échéant, l'ASSÉ invite toutes les associations étudiantes à tenir des assemblées de grève de solidarité"

Proposé par l'AECSL

Appuyée par la SOGEECOM

Pour : 38 Contre : 9 Abstention : 15

Adoptée à majorité

7.1.2 Amendement : Ajouter "Que l'ASSÉ appuie activement et publiquement toute grève déclenchée au sein du secteur public en organisant le jour même, une manifestation de solidarité sur les lieux du travail affectés et que ses effectifs dépêchés prennent tous les moyens nécessaires pour que la décision prise par les travailleurs et les travailleuses en lutte soit respectée."

Proposée par l'AELCUM

Appuyée par l'AECSL

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 36

Rejetée avec une majorité d'abstention

Proposition privilégiée : La scission de la proposition 7.2 entre les deux "Que..."

Proposée par le SECMV

Appuyée par l'AGES

Pour : 24 Contre : 9 Abstention : 31

Adoptée à majorité

7.1 : A Que l'ASSÉ, dans le cas de l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi spéciale limitant le droit de grève, encourage publiquement les syndicats à désobéir à cette dite loi et à toute loi limitant les syndicats et organisations dans l'affirmation de leur mécontentement par rapport aux politiques d'austérité.

Proposée par l'AELCUM

Appuyée par l'AECSL

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 14

Adoptée à majorité

7.1 : B Que l'ASSÉ, dans le cas de l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi spéciale limitant le droit de grève, invite toutes les associations étudiantes à tenir des assemblées de grève de solidarité

Proposée par l'AELCUM

Appuyée par l'AECSL

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 18

Adoptée à majorité

7.2 Que l'ASSÉ appelle, à compter du 21 mars, à des mobilisations multiples et intensives au niveau local tant local que national, incluant des grèves (ponctuelles ou reconductibles), des actions et des manifestations.

Que l'ASSÉ appelle à participer à la manifestation "Lançons le printemps" du 21 mars prochain à Montréal et appelle des initiatives semblables dans le reste de la province.

Que l'ASSÉ présente sa manifestation du 2 avril comme un ultimatum sur la question de l'austérité et des hydrocarbures, qui pourrait culminer par une grève générale reproductible au moment jugé opportun par les associations membres.

Qu'en ce sens l'ASSÉ appuie la mobilisation et les moyens d'actions entrepris par les associations locales, notamment en organisant, en soutenant et en finançant les tournées de mobilisation.

Que l'ASSÉ appelle les associations étudiantes à adopter des mandats de solidarité intersyndicale sur les campus.

Que l'ASSÉ invite les autres associations étudiantes, acteurs et actrices du milieu de l'éducation à faire de même.

Que l'on convoque un Congrès de l'ASSÉ les 4 et 5 avril 2015

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AECSL

Proposition privilégiée : Caucus non-mixte Cégep/Université exclusif aux délégations officielles des associations étudiantes membres de l'ASSÉ, d'une durée d'une heure.

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'AECS

Pour : 14

Contre : 48

Abstention : 4

Rejetée à majorité

Sur la principale 7.2 :

7.2.1 Amendement : Remplacer "appelle des initiatives semblables" par "organise des événements".

Proposé par l'ABEILL

Appuyé par l'AGEEPP

Proposition privilégiée : Caucus non-mixte Cégep/Université d'une durée d'une heure, en limitant la participation des associations étudiantes à 3 délégué-e-s.

Proposée par le SECMV

Appuyée par l'AGES

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Un temps de présentation de 10 minutes par caucus pour un retour sur les caucus Cégep/Université

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGEFLESH

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Pause de 50 minutes pour manger.

Proposée par l'AGES

Appuyée par l'AGEEPP

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Tenir une plénière de 10 minutes sur le retour du caucus non-mixte cégep/université.

Proposée par l'AECSL
Appuyée par l'AFELC
Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 7.2.1 :

7.2.1.1 Sous-amendement : Remplacer 7.2.1 par « Appelle des initiatives semblables et organise des événements ».

Proposée par l'AFESH
Appuyée par l'AECSL
Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement : 7.2.1 : Adopté à majorité

Sur la principale 7.2 :

7.2.2. Que l'ASSÉ organise un rassemblement devant l'Assemblée Nationale le ou les jours où le budget sera adopté ou débattu afin de ralentir le plus possible son adoption.

Que l'ASSÉ invite toutes les associations étudiantes, syndicats, groupes sociaux ou toutes autres personnes voulant renverser le gouvernement à faire de même.

Proposée par l'AECSL
Appuyée par l'AGEEP

7.2.2.1 Sous-amendement : Remplacer « organise » par « appelle à ».

Proposée par l'AECSF
Appuyée par la SOGEECOM

Proposition dilatoire : Question préalable sans la fin des tours de parole.

Proposée par l'AFESH
Appuyée par l'ABEILL
Adoptée à majorité

Sur le sous-amendement : 7.2.2.1 : rejeté à majorité.

Sur l'amendement : adopté à majorité.

Sur la principale 7.2 :

7.2.3. Amendement : Ajouter « et, de façon plus large, avec les employé-e-s de la fonction publique et qu'en ce sens l'ASSÉ invite les associations membres et notamment les associations ayant des mandats de grève à organiser des tournées des milieux de travail les plus mobilisés afin de signifier concrètement les intentions de luttes de solidarité. » après « campus ».

Proposée par l'AEMUM
Proposée par l'AGES
Adoptée à l'unanimité

Sur la principale 7.2 :

7.2.4. Amendement : Remplacer « Ultimatum » par « contestation ».

Proposé par l'AEESPEP

Appuyé par le REESUM

7.2.4.1. Sous-amendement : Remplacer « Ultimatum » par « un moment fort de la contestation ».

Proposé par l'AEAUM

Appuyé par le SECMV

Rejeté à majorité

Sur l'amendement 7.2.4 : rejeté à majorité

Sur la principale 7.2 :

7.2.5. Amendement : Ajouter « à une grève générale reconductible » après « 21 mars » et biffer « incluant des grèves (ponctuelles ou reconductibles), des actions et des manifestations. » et remplacer « au moment jugé opportun » par « dès le printemps ».

Proposé par l'AEAUM

Appuyé par l'AECSL

Rejeté à majorité

Sur la principale 7.2 :

7.2.6. Amendement : Ajouter « Que l'organisation de cette campagne soit faite sur des bases autonomes et qu'en ce sens l'ASSÉ revendique son indépendance vis-à-vis des centrales syndicales.

Proposée par l'AELCUM

Appuyée par l'AEMUM

Proposition privilégiée de pause de 10 minutes.

Proposition par l'AECSL

Appuyée par l'AGES

Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 7.2.6 :

Proposition dilatoire : Question préalable sur l'amendement et la principale.

Proposée par l'AECSGUM

Appuyée par l'Asso-CETASE

Adoptée à majorité des deux-tiers

Proposition spéciale : Appel de la décision de maintenir les tours de parole dans la question préalable.

Proposée par l'AFESH

Appuyée par le REESUM

Pour : 13

Contre : 39

Abstention : 5

Rejetée à majorité

Sur l'amendement 7.2.6 : adopté à majorité

Sur la principale 7.2 :

7.2.7. Amendement : Remplacer « 4 et 5 avril » par « 11 et 12 avril ».

Proposé par l'AECSF

Appuyé par la SOGEECOM

Proposition privilégiée : La question préalable est demandée.

Proposée par l'AGEFLESH

Appuyée par l'AGEEP

Pour : 47 Contre : 13

Adoptée à majorité des deux-tiers

Sur l'amendement 7.2.7 :

Pour : 13 Contre : 42 Abstention : 3

Rejeté à majorité

Sur la principale 7.2 :

7.2.8. Amendement : Remplacer « qui pourrait culminer par une grève générale reconductible » par « qu'advenant le cas que le budget 2015-2016 ne mette pas de l'avant un réinvestissement massif dans tous les services publics, que l'ASSÉ appelle à la poursuite de l'escalade des moyens de pression jusqu'à une éventuelle grève générale illimitée, contre les mesures d'austérité et pour un réinvestissement massif dans tous les services publics. »

Proposé par le Conseil exécutif

Appuyé par l'AGEEP

7.2.8.1. Sous-Amendement : Remplacer « qu'advenant le cas que le budget 2015-2016 ne mette pas de l'avant un réinvestissement massif dans tous les services publics, que l'ASSÉ appelle à la poursuite de l'escalade des moyens de pression jusqu'à une éventuelle grève générale illimitée, contre les mesures d'austérité et pour un réinvestissement massif dans tous les services publics. » par « qu'advenant le cas où le gouvernement ne reculerait pas sur les mesures d'austérité et ne mette pas de l'avant un réinvestissement massif dans les services publics dès le 2 avril ».

Proposé par l'AECSL

Appuyé par l'AECLG

Pour : 10 Contre : 34 Abstention : 12

Rejeté à majorité

7.2.8.2. Sous-amendement : Biffer « qu'advenant le cas que le budget 2015-2016 ne mette pas de l'avant un réinvestissement massif dans tous les services publics, »

Proposée par le SECMV

Appuyée par l'AEMUM

Pour : 27 Contre : 8 Abstention : 20

Adopté à majorité

7.2.8.3. Sous amendement : Biffer « à la poursuite de l'escalade des moyens de pression jusqu' »

Proposée par l'AFESPED

Appuyée par l'AEMUM

Pour : 16 Contre : 21 Abstention : 13

Rejeté à majorité

Sur l'amendement 7.2.8 tel que modifié :

Pour : 26

Contre : 7

Abstention : 20

Adopté à majorité

Sur la principale 7.2 telle que modifiée :

7.2 Que l'ASSÉ appelle, à compter du 21 mars, à des mobilisations multiples et intensives au niveau tant local que national, incluant des grèves (ponctuelles ou reproductibles), des actions et des manifestations.

Que l'ASSÉ appelle à participer à la manifestation "Lançons le printemps" du 21 mars prochain à Montréal et appelle des initiatives semblables et organise des événements dans le reste de la province.

Que l'ASSÉ présente sa manifestation du 2 avril comme un ultimatum sur la question de l'austérité et des hydrocarbures, que l'ASSÉ appelle à la poursuite de l'escalade des moyens de pression-jusqu'à une éventuelle grève générale illimitée, contre les mesures d'austérité et pour un réinvestissement massif dans tous les services publics au moment jugé opportun par les associations membres.

Qu'en ce sens l'ASSÉ appuie la mobilisation et les moyens d'actions entrepris par les associations locales, notamment en organisant, en soutenant et en finançant les tournées de mobilisation.

Que l'ASSÉ appelle les associations étudiantes à adopter des mandats de solidarité intersyndicale sur les campus et, de façon plus large, avec les employé-e-s de la fonction publique et qu'en ce sens l'ASSÉ invite les associations membres et notamment les associations ayant des mandats de grève à organiser des tournées des milieux de travail les plus mobilisés afin de signifier concrètement les intentions de luttes de solidarité.

Que l'ASSÉ invite les autres associations étudiantes, acteurs et actrices du milieu de l'éducation à faire de même.

Que l'on convoque un Congrès de l'ASSÉ les 4 et 5 avril 2015

Que l'organisation de cette campagne soit faite sur des bases autonomes et qu'en ce sens l'ASSÉ revendique son indépendance vis-à-vis des centrales syndicales.

Que l'ASSÉ organise un rassemblement devant l'Assemblée Nationale le ou les jours où le budget sera adopté ou débattu afin de ralentir le plus possible son adoption.

Que l'ASSÉ invite toutes les associations étudiantes, syndicats, groupes sociaux ou toutes autres personnes voulant renverser le gouvernement à faire de même.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AECSL

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 15

Adoptée à majorité

7.3 Que l'ASSÉ soutienne les appels à la grève sociale pour le 1er mai et qu'elle appuie les travailleurs et les travailleuses en ce sens.

Proposée par la SOGEECOM

Appuyée par l'ADEPUM

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 14

Adoptée à majorité

Proposition dilatoire : Suspendre le point « Plan d'action » pour passer au point « Élections ».

Proposée par l'ABEILL

Appuyée par l'ADEPUM

Pour : 18

Contre : 13

Abstention : 12

Adoptée à majorité

6. ÉLECTIONS

6.1 Que se tienne une présentation de 3 minutes de chaque candidature suivie d'une période de questions de 5 minutes par candidature.

Proposée par le SECMV

Appuyée par la SOGEECOM

Adoptée à l'unanimité

6.2 Que chaque candidature soit traitée comme une proposition régulière sujette à intervention.

Proposée par l'AFESH

Appuyée par l'AECSL

Adoptée à l'unanimité

6.3 Que Guillaume Briand soit élu au poste de Secrétaire à l'information du Conseil exécutif de l'ASSÉ.

Perte du quorum.

6.4 Levée du congrès à 18 : 52.

Proposée par l'AFESPED

Appuyée par l'AECSL

Adoptée à l'unanimité